

Image not found or type unknown



Surendettement et caution bancaire

Par **hermione31**, le **05/09/2015** à **10:30**

bonjour,

actuellement en commission de surendettement à titre personnel, je me vois contraint de demander la liquidation judiciaire simplifiée de la selarl dont je suis le gérant.

Caution à titre personnel du prêt bancaire accordé à la selarl, pourrai-je faire part de cette créance lorsque la banque l'aura actionnée même si elle survient après l'ouverture de mon dossier de surendettement?

En cas d'extension de la liquidation de la selarl à titre personnel ou de confusion de patrimoine, le dossier de surendettement sera -t il maintenu?

Pour information, je ne possède rien à titre personnel.

merci pour vos "lumières" ..!